

FOX AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros

Siège social : 127 rue de la Faisanderie - 75016 PARIS

788 539 146 R.C.S. PARIS

(la " Société ")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 31 JUILLET 2025

Le 31 Juillet 2025, les associés de la société par actions simplifiée susnommée au capital de 20.000 euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur la convocation de la présidence.

Le président, Monsieur Jeremy LELLOUCHE, est présent.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

L'assemblée générale procède à la composition de son bureau :

- Le Président est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président et les autres membres du bureau listés ci-avant, permet de constater que des associés représentant 100% des actions ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Les résolutions suivantes sont prises :

- Nomination d'un Directeur Général
- Nomination de 2 Directeurs Généraux Délégués
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société:

Madame Sophie DECREQUY, née 21 décembre 1987 à NANTES, de nationalité française, domiciliée 70 boulevard de Doulon à Nantes 44300

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Le Directeur Général exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et aux pouvoirs qui lui sont conférés. Il déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune interdiction, ni incompatibilité prévue par la loi pour exercer cette fonction.

La résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la Société :

Monsieur Nicolas DENECKER, né le 18 octobre 1990 à PARIS (75) de nationalité française, demeurant au 5 rue du Colonel Rozanoff – 75012 PARIS,

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Le Directeur Général Délégué exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et aux pouvoirs qui lui sont conférés. Il déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune interdiction, ni incompatibilité prévue par la loi pour exercer cette fonction.

La résolution est adoptée.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la Société :

Monsieur Yoann AZIZA, né le 15 avril 1987 à CRETEIL (94) de nationalité française, demeurant au 57 B RUE RASPAIL - 92300 LEVALLOIS PERRET,

pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Le Directeur Général Délégué exercera ses fonctions conformément aux statuts de la Société et aux pouvoirs qui lui sont conférés. Il déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune interdiction, ni incompatibilité prévue par la loi pour exercer cette fonction.

La résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

Fait à PARIS, le 31 juillet 2025.

Monsieur Jeremy LELLOUCHE

Madame Sophie DECREQUY

Monsieur Nicolas DENECKER

Monsieur Yoann AZIZA

Monsieur Arié BARUKH